



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARIGNANE
SAID 021
39 AVENUE MARIUS RUINAT
13726 MARIGNANE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 24 386 572 368

Référence de l'avis : 24 13 B202272 55

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

35 AV FERNAND CARNAUD

13700 MARIGNANE

Numéro FIP : 132 09 12 4907548789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 13119

CASTEL LUCAS
35 AV FERNAND CARNAUD
13700 MARIGNANE

Somme qui vous est remboursée

1 373,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR78 3000 2028 000X XXXX XXX8 N92

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP MARIGNANE

SAID 021

39 AVENUE MARIUS RUINAT

CS 10180

13726 MARIGNANE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

20 132

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : CASTEL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

	Déclar. 1			Total
Détail des revenus				
Salaires.....	17933			
Heures supplémentaires et jours RTT				
non exonérés.....	0			
Prime de partage de la valeur				
non exonérée.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	17933			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1793			
Salaires, pensions, rentes nets.....	16140			16140
Revenu brut global.....				16140
Revenu imposable.....				16140
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				533
Décote.....			-	533
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			-	1373
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			-	1373
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				1373
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				20132

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés	Déclar. 1
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	1436
Prime de partage de la valeur.....	Déclarée	1292
Prime de partage de la valeur.....	Nette	3000
		2700

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1
	17970
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 5690
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 18317

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.